

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

SESSION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE VILLE DE NORMANDIN, TENUE LE MARDI 23 AOÛT 2022, À 20 HEURES, AU LIEU DÉSIGNÉ DES ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES DU CONSEIL MUNICIPAL.

SONT PRÉSENTS : Mesdames les conseillères Marie-Lou Darveau et Isabelle Beurivage, messieurs les conseillers François Potvin, Denis Bourgault et Jean Morency.

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE DANIEL BOISCLAIR.

EST AUSSI PRÉSENTE : Mme Lyne Groleau.

EST ABSENTE : Madame la conseillère Annie Vaillancourt.

---

**OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR MONSIEUR LE MAIRE :**

Monsieur le maire procède à l'ouverture de l'assemblée à 20 h. Il salue les personnes présentes et celles qui écoutent la séance à la Télévision communautaire.

2022-168

---

**REVUE DE L'ORDRE DU JOUR :**

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté.

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de l'assemblée par monsieur le maire
2. Revue de l'ordre du jour
3. Déclaration de conflit d'intérêts
4. Approbation des comptes du mois de juillet 2022
5. Adoption du règlement 587-2022 décrétant un emprunt de 49 664 \$
6. Embauche d'une adjointe à la direction
7. Question du public
8. Levée de l'assemblée

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

---

**DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS :**

Aucune déclaration.

2022-169

---

**APPROBATION DES COMPTES DU MOIS DE  
JUILLET 2022 :**

CONSIDÉRANT que les élu(e)s responsables ont analysé les comptes du mois de juillet 2022 et que tout est conforme aux politiques actuellement en vigueur inhérentes aux achats et dépenses;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'accepter les comptes du mois de juillet 2022 et d'entériner les comptes préautorisés et/ou contractuels, le tout selon les listes remises à tous les élus par le directeur financier de la Ville de Normandin;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Morency,

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

QUE le conseil municipal approuve et entérine le paiement des salaires, des allocations de dépenses, des achats ainsi que les comptes contractuels et/ou préautorisés du mois de juillet 2022, pour un montant de 660 587.04 \$ le tout tel qu'il apparaît sur les listes préparées en détail et déposées à chacun des membres du conseil de la Ville de Normandin après avoir été vérifié par l'élu mandaté à cette fin.

REPRODUCTION DU CERTIFICAT DU DIRECTEUR FINANCIER 07-2022

Je soussigné, Robin Tremblay, directeur des finances de la Ville de Normandin, certifie que la Ville de Normandin disposait des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus sont autorisées.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-170

ADOPTION DU RÈGLEMENT 587-2022  
DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 49 664 \$ :

CONSIDÉRANT que l'avis de motion ainsi que le dépôt du projet du présent règlement ont été dûment donnés lors de la séance ordinaire du 15 août 2022;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Morency,

Que le conseil de la Ville de Normandin adopte le règlement d'emprunt 587-2022, décrétant un emprunt de 49 664 \$ pour pourvoir aux frais de refinancement des règlements 471-2014, 519-2017, 524-2017 et 364-2006.

NOTE: Le règlement sera reproduit en totalité dans le registre des règlements de la Ville de Normandin.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-171

EMBAUCHE D'UNE ADJOINTE À LA  
DIRECTION :

CONSIDÉRANT l'affichage du poste d'adjointe à la direction;

CONSIDÉRANT que la candidature de Mme Coralie Girard répond aux exigences du poste;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Bourgault,

- a) Que le conseil municipal entérine l'engagement de Mme Coralie Laberge-Girard au poste d'adjointe à la direction, à compter du 23 août 2022, selon l'entente signée le 23 août 2022 et la politique des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Normandin.
- b) Que Mme Girard soit nommée à titre d'assistante-greffière en cas d'absence de la greffière ou de vacances à ce poste, en conformité avec l'article 96 de la Loi sur les cités et villes.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

QUESTION DU PUBLIC :

Une période de questions est accordée aux citoyens présents.

---

2022-172

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

Que l'assemblée soit et est close à 20 heures 03.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

\_\_\_\_\_  
Daniel Boisclair, maire

\_\_\_\_\_  
Lyne Groleau  
Directrice générale et greffière